



AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° 01 /AC/RC/REN/DMTC-MOZ/CIPM/BEC/2025 DU 21 AVR 2025

EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'EQUIPEMENT EN TROIS CENT (300) TABLES
BANCS ET DIX (10) BUREAUX DE MAITRE A : EP KORSAMBA (60;02), EPB MOSKOTA
(60;02), EP DJIBRILLI (120;04) ET EP MOSKOTA II (60;02), DANS LA COMMUNE DE
MOZOGO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

1- Objet de la Consultation

Dans le cadre de l'exécution du budget, sous financement DGD (Dotation General de la Décentralisation) Exercice 2025, le Maire de la Commune de MOZOGO, Maître d'ouvrage lance un avis de consultation en procédure d'urgence relatif à l'équipement en Trois Cent (300) tables bancs et Dix (10) bureaux de maître à : EP KORSAMBA (60;02), EPB MOSKOTA (60;02), EP DJIBRILLI (120;04) et EP MOSKOTA II (60;02) dans la commune de Mozogo.

2- Consistance des prestations

Les prestations sont relatives à l'équipement en Trois Cent (300) tables bancs et Dix (10) bureaux de maître à : EP KORSAMBA (60;02), EPB MOSKOTA (60;02), EP DJIBRILLI (120;04) et EP MOSKOTA II (60;02) dans la commune de Mozogo.

3- Participation et Origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés ou groupement d'entreprises **agrées** de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des équipements en tables bancs et remplissant les conditions prévues par la Réglementation en Vigueur.

Par le présent avis de consultation, les prestataires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4- Financement

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par le BIP (DGD), exercice 2025, pour un coût estimatif de **Dix Millions Deux Cent Cinquante Mille (10 250 000) Francs CFA TTC**.

5- Consultation du dossier de cotation

Dès publication du présent avis, la cotation peut être consultée aux heures ouvrables auprès du Service Technique de la Commune de MOZOGO.

6- Acquisition du Dossier de Cotation

Le dossier de cotation peut être obtenu au Service Technique de la Commune de MOZOGO, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Quinze Mille (15 000) francs CFA** auprès de la Recette Municipale de Mozogo.

7- Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en **deux (02) volumes** ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- **L'enveloppe A** contenant les pièces administratives (Volume 1)
- **L'enveloppe B** contenant l'offre Financière (Volume 2)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermées et scellées portant uniquement la mention de l'avis en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'avis et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

8- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, conformes aux prescriptions de l'avis de la cotation, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès du Service Technique de la Commune de MOZOGO, au plus tard le.....**15 MAI 2025** à 10 Heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° **01** /AC/RC/REN/DMT/C-MOZ/CIPM/BEC/2025 DU **21 AVR 2025**

EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'EQUIPEMENT EN TROIS CENT (300) TABLES BANCS ET DIX (10) BUREAUX
DE MAITRE A : EP KORSAMBA (60;02), EPB MOSKOTA (60;02), EP DJIBRILLI (120;04) ET EP MOSKOTA II (60;02) DANS
LA COMMUNE DE MOZOGO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD

**FINANCEMENT : DGD, EXERCICE 2025,
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront reçues.

9- Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 8 de la cotation, d'un montant de caution de : **Deux Cent Cinq Mille (205 000) francs CFA**, valables pendant Trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la cotation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10 – Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le**15 MAI 2025** à 11 heures précises dans la salle des délibérations de la Commune de MOZOGO, en présence des soumissionnaires.

11- Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette cotation, le délai de réponse est fixé à **Vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de la cotation.

12- Délai d'exécution des prestations

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures est de **Soixante (60) Jours**. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, **date de signature de votre contrat**.

13- Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **deux (02) étapes** :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque Soumissionnaire ;

2^{ème} étape : Vérification des offres financières des prestataires et dont les offres ont été reconnues administrativement conformes

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1- Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) *absence de caution de soumission* ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2- Justificatifs des précédentes prestations

- a) Fausse déclaration ;
- b) Documents falsifiés ou scannés.

13.1.3- Offre financière

- a) Offre financière incomplète,
- d) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

14- Attribution du marché

Le Maire de la Commune de MOZOGO, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évalué la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme à la cotation.

15- Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quinze jours, à compter de la date fixée pour la remise des offres.

16- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Service Technique de la Commune de MOZOGO de la Commune de MOZOGO.

21 AVR 2025

MOZOGO, le.....

Le Maire de la Commune de MOZOGO,

Maître d'Ouvrage



Sa Majesté Boukar Medjeweh
Instituteur de l'Enseignement Général